

Délibération **2026CS19** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : **Rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2026 – (Annexe)**

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 24 mars 2026, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon à Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI à 16h00 puis Charlotte CARBONNEL à 16h30.

Le quorum était atteint avec **62 votants à 16h et 55 après 16h30** :

- 31** membres titulaires présents 16h et **28 après 16h30** ;
- 6** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 1** membres suppléants présent sans voix délibérative ;
- 25** membres représentés à 16h et **21 après 16h30**.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON (délégue titulaire d'**Apt**) ; Ghislaine PINGUET (délégue titulaire de **Beaumont de Pertuis**) ; Sandrine POURCEL (délégue suppléante de **Cabrières d'Avignon**) ; Pierrette FRIMAS (délégue titulaire de **Céreste-en-Luberon**) ; Valérie PEISSON (délégue titulaire de **Manosque**) ; Ghislaine PEY (délégue suppléante de **Rustré**) ; Charlotte CARBONNEL (délégue titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Sylvia STEINLE (délégue suppléante de **Sivergues**) ; Viviane DARGER (délégue titulaire de **Viens**) ; Elisabeth AMOROS (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Suzanne BOUCHET (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Dominique SANTONI (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Claire ARAGONES (délégue suppléante **LMV**) ;

Messieurs Mickaël CAVALIER (délégue titulaire d'**Ansouis**) ; Vincent DEMEYERE (délégue titulaire d'**Auribeau**) ; Pascal RAGOT (Délégue titulaire de **Bonnieux**) ; Patrick PEYTHIEUX (délégue titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Marc JAUBERT (délégue titulaire de **Cadenet**) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégue titulaire de **Cavaillon**) ; Sébastien TROUSSE (délégue titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Laurent GARCIA (délégue titulaire de **Gargas**) ; Romain FERRARI (délégue suppléant de **Gordes**) ; Alain FERETTI (délégue titulaire de **Grambois**) ; Jacques DECUIGNIERES (délégue titulaire de **La Bastidonne**) ; Jacques GRANGIER (délégue suppléant de **Lagnes**) ; Jacques MACHEFER (délégue titulaire de **Les Baumettes**-arrivé à 16h30) ; Thierry GARCIN (délégue titulaire de **Lioux**) ; Jacques PENSA (délégue titulaire de **Niozelles**) ; Michel GASQUET (délégue titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; Didier CHAMPOURLIER (délégue titulaire de **Saint-Maime**) ; Luc MILLE (délégue titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégue titulaire de **Saint-Saturnin-les-Apt**) ; Marc BOTTERO (délégue titulaire de **Sigonce**) ; Pierre EVEN (délégue titulaire de **Villars**) ; Pierre POURCIN (délégue titulaire de **Villemus**) ; Jean AILLAUD (délégue titulaire **Conseil Régional**) ; Frédéric SACCO (délégue titulaire **CCPAL**) ;

Etaient présents sans voix délibérative :

Cécile CHEVALIER (délégue suppléante de Bonnieux)
Sébastien NINON (Service biodiversité de la Région)
Anne-Marie BACHELET (élue en mars 2026 à La Brillanne)
Christian MILLET (élu en mars 2026 à Cadenet)
Maxine BLANC LOPEZ (élu en mars 2026 à Cabrières d'Aigues)
Josiane ROCHE (élue en mars 2026 à Cabrières d'Aigues)
Loïc HERITIER (élu en mars 2026 à Grambois)

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr •    • www.parcduluberon.fr

Laurence BOSSY (élue en mars 2026 à Grambois)
Marc CHABERT (élu en mars 2026 aux TAILLADES)
Olivier VOLLAIRE (maire élu en mars 2026 à LOURMARIN)
Sophie DUBREUIL (élue en mars 2026 à LACOSTE)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames (11)

Hélène BLEUZEN à Charlotte CARBONNEL
Solange FOUVET à Thierry GARCIN
Bérengère LOISEL-MONTAGNE à Patrick COURTECUISSÉ
Valérie PEISSON à Patrick COURTECUISSÉ à partir de 16h30
Laurence de LUZE à Charlotte CARBONNEL
Catherine DELASSUS-NOLLET à Laurent GARCIA
Catherine GAY à Pierre POURCIN
Marion MAGNAN à Dominique SANTONI
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD
Solange PONCHON à Jean AILLAUD
Marion BETOUL-ANDLAUER à Valérie PEISSON (de 16h à 16h30)

Messieurs (14)

Roland PETIET à Marc BOTTERO
Michel BESTAGNO à Alain FERETTI
Grigori GERMAIN à Mickaël CAVALIER
Patrick MERLE à Luc MILLES
Sylvain D'APUZZO à Gaëlle LETTERON
Jérôme PELLEGRIN à Didier CHAMPOURLIER
Jean-Pierre GERAULT à Sébastien TROUSSE
Grégory BALLIN à Pierre POURCIN
Antoine SCARDAMAGLIA à Gaëlle LETTERON
Patrick VARAIRE à Ghislaine PINGUET
Paul COPETE à Patrick PEYTHIEUX
Richard ROUZET à Jacques DECUIGNIERES
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Christian CHIAPPELLA à Frédéric SACCO

Etaient excusés :

Mesdames Delphine CRESP ; Jacqueline LADET ; Anne GUERRINI ; Magalie VANEL ; Marielle FABRE ; Florelle NOUGUIER ; Laurie SARDELLA ; Monique CHABAUD ; Michèle MALIVEL ; Florelle NOUGUIER ; Martine VASSAL ;

Messieurs Eric PIERRAT (sous-Préfet de APT, invité) Thierry BENOIT ; Serge VANNEYRE ; Jean-Louis DELPIANO ; Bernard LABBAYE ; Gérard GUILLOT ; Jean-Philippe FONTANA ; Michel NOUVEAU ; Christian MOUNIER ; Jean-Pierre SERRUS ;

Etaient absents :

Mesdames Sabrina CAIRE ; Alexandra MORETTI ; Céline MOSTEIRO ; Mireille SUEUR ; Valérie BARDISA ; Yolande PRIMO ; Isabelle FILHOL ; Elisabeth JACQUES ; M.E. CHRISOSTOME ; Béatrice TERRASSON ; Valérie DELPECH ; Catherine SERRA ;

Messieurs Philippe ANGELETTI ; Olivier LAUBRON ; Lionel MORARD ; Jean-Luc MIOLA ; Thierry RICHARME ; Emmanuel LUTHRINGER ; Alessandro POZZO ; Jean-Pierre PETTAVINO ; Jean-François DUBOIS ; François DUPOUX ; Sergio ILOVAISKY-CANO ; Jean-Pierre RICHARD ; Antoine HEIL ; Georges FAUCONNEAU ; Georges BOTELLA ; Cyril JUGLARET ; Christian GIRARD ; G.MEGIS

Proposition de délibération soumise à débat :

Vu les articles L. 5217-10-4 et L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.333-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 16 mai 2025 ;

Vu l'avis final de l'Etat sur le projet de Charte 2025-2040 du Parc du Luberon en date du 7 mai 2025 ;

Vu la délibération 2025CS37 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon du 6 juin 2025 approuvant la Charte 2025-2040 du Parc ;

Vu la délibération n° 25-0628 du 11 décembre 2025 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvant sans réserve le dossier de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon, approuvant l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon, approuvant le périmètre du Parc du Luberon proposé au classement et le périmètre de classement potentiel ;

Vu l'avis de la commission Finances du Parc naturel régional du Luberon en date du 24 mars 2026

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon joint en annexe et le débat tenu en séance ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix représentées :

- **DE PRENDRE ACTE** du débat portant sur le Rapport d'orientation budgétaire 2026 (Annexe)
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI

